

NOUVEAUTÉ POUR PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Vous pouvez maintenant payer vos taxes municipales par internet, téléphone ou guichet automatique. N'oubliez pas qu'il faut, au préalable, inscrire votre facture à votre dossier d'utilisateur à votre institution financière.

Voici les institutions financières qui sont accessibles à compter de maintenant pour cette forme de paiement :

- Banque Nationale du Canada
- Caisse Populaire Desjardins
- Banque Scotia

Les institutions financières suivantes seront accessibles dans les semaines à venir :

- Banque de Montréal
- Banque Royale
- Banque Hsbc
- Banque CIBC
- Crédit Union



Vous pouvez toujours payer vos taxes municipales au comptoir de l'hôtel de ville, au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel en argent comptant ou par chèque. De plus, vous pouvez également adresser votre chèque par la poste.